

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier, à vingt heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Passelaigue, Maire.

**Etaient présents** : MM. PASSELAIGUE, MOSER, COUSIN, GARNIER Mmes LALOS, REDUREAU, Mmes HUART, DUBRETON, GONCALVES, BONRAISIN, BEYER, MM. RABANT, LEMOINE, HAMELIN, TRONCHET.

**Absents excusés** : Mmes HAAS et LEGENVRE et MM. VAGNER TOTAIN

**Procuration** : -

**Secrétaire** : M. GARNIER

**Convocation et affichage** : 12/01/2016 **Conseillers en exercice** : 19 **Présents** : 15 **Votants** : 15

*Chaque conseiller municipal ayant reçu un exemplaire du compte-rendu de la séance précédente, les grandes lignes du dernier conseil municipal sont rappelées. Aucune remarque n'est faite.*

### **2016/001 – Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les grandes orientations du projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D)**

Outre les principaux objectifs assignés à la révision du P.L.U, le Maire rappelle au conseil municipal l'état d'avancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et explique qu'un débat sur les grandes orientations du P.A.D.D est nécessaire.

Le P.A.D.D est présenté dans le document dressé en janvier 2016 par le bureau d'études DEWAILLY et adressé aux conseillers municipaux.

L'objectif est que le PLU révisé puisse satisfaire les besoins présents de la commune sans hypothéquer son avenir.

Un développement organisé et progressif, basé sur des zones d'habitat recentrées, correspondant aux besoins réels, permettra de préserver l'environnement communal.

SAINT-PAVACE doit profiter de ses atouts (accès facile à l'agglomération mancelle, cadre de vie de qualité, niveau d'équipement satisfaisant, présence d'un tissu économique et agricole) pour renforcer son attractivité et continuer à accueillir de nouveaux habitants afin de compenser à terme les phénomènes de desserrement et de vieillissement de sa population.

De plus, il convient d'intégrer à la réflexion sur le P.L.U les objectifs de Développement Durable désignés dans les orientations du Grenelle de l'Environnement (lutte contre les Gaz à effet de serre, économies d'énergie, gestion durable des ressources naturelles, utilisation des énergies renouvelables, nouvelles formes urbaines visant à l'économie d'espace) et les objectifs du SCOT du Pays du Mans.

Les orientations principales du projet de P.L.U visent 4 objectifs principaux :

## **I) DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE**

### **A – accueillir et maîtriser la croissance urbaine**

- ⇒ Poursuivre une croissance maîtrisée de la population et son rajeunissement  
Objectif de croissance moyen + 0,48 % par an;
- ⇒ Les besoins en logements sont estimés à 139 entre 2013 et 2026, soit en moyenne 10 par an

- ⇒ Utiliser en priorité les dents creuses : 11 logements pourraient y être réalisés d'ici 2026
- ⇒ Fixer des objectifs chiffrés de consommation d'espace : 7,87 hectares de zones d'extension avec une densité moyenne de 15 logements à l'hectare dont 1,74 hectare dans une grande dent creuse presque incluse dans l'enveloppe urbaine.

### **B – permettre une bonne mixité urbaine et sociale**

- ⇒ Les élus souhaitent imposer au moins 20 % de logements économes en espace (terrains < 400 m<sup>2</sup>) pour attirer des primo accédants
- ⇒ Les élus souhaitent imposer au moins 10 % de logements aidés, c'est-à-dire des logements locatifs sociaux ou des logements en accession sociale à la propriété.
- ⇒ Garantir la qualité des opérations d'habitat :

## **II) MAINTENIR ET DEVELOPPER LE TISSU ECONOMIQUE LOCAL**

Le maintien et le développement d'un tissu d'activités dynamique est essentiel à l'attractivité résidentielle de la commune :

### **A- maintenir l'agriculture**

### **B- maintenir et développer les activités économiques**

- ⇒ En aménageant la zone du Breuil au Sud de la rocade (13,3 hectares)
- ⇒ En permettant l'accueil d'activités en contiguïté de la zone du Breuil
- ⇒ En permettant le développement (extensions, restructurations,...) des entreprises existantes en campagne en les identifiant dans des STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limité)

## **III) AMELIORER LE CADRE DE VIE DES PALVINEENS**

### **A - maintenir et développer les équipements**

### **B – améliorer les déplacements**

### **C – limiter l'impact du développement urbain**

### **D – promouvoir un développement durable**

## **IV- PROTEGER ET VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL**

### **A – préserver les éléments identitaires environnementaux**

### **B – protéger le patrimoine bâti**

### **C – prendre en compte les risques, protéger la population et ses activités**

Ces orientations du P.A.D.D serviront de base à la finalisation du dossier de révision du P.L.U, mais le projet communal pourra évoluer et s'enrichir de nouvelles réflexions jusqu'à la fin de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du P.L.U de SAINT-PAVACE.

*Ces questions ont été débattues en réunion privée, avec les explications de Xavier Dewailly.*

## **2016/002 – Finances : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016**

En vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 dans la limite du ¼ des crédits (hors remboursement des emprunts) du budget 2015.

- Pour le budget communal : (BP 2015 : 750 528 €)

Contrat informatique SEGILOG	D 2051	5500
------------------------------	--------	------

- Pour le budget assainissement : (BP 2015 : 70 000 €)

Diagnostic assainissement-Transfert TVA affermage	D 2762	6 200
--	--------	-------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à engager ces dépenses, les crédits seront repris au BP 2016.

### **2016/003 - demande de subvention Pays du Mans**

Pour les animations temps périscolaires, la commune a confié une prestation à l'association GRAIN DE POLLEN, pour mener une action d'éducation à l'environnement sur le thème de la mare découverte et sur les déchets, pour le second semestre de l'année scolaire pour 15 séances.

Le coût de cette prestation est de 79.10 € par séance, plus l'adhésion de 25 €, soit pour 15 séances 1 211.50 €.

Une demande de subvention pourrait être déposée auprès du Pays du Mans sur le programme local de prévention des déchets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une participation du Pays du Mans sur le programme de prévention des déchets.

### **2016/004 - Partenariat LMTV**

Par délibération du 25/11/2014, le conseil municipal avait accepté d'adhérer à LMTV pour l'année 2015.

La commune pourrait renouveler son soutien mais sous une forme différente.

La proposition de LMTV consiste en la diffusion de messages infographiques durant 7 semaines dans l'année pour mieux faire connaître la commune. Coût 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à régler cette somme.

#### **➤ Informations**

- Compte tenu des délais nécessaires à l'étude de faisabilité, il est proposé d'annuler notre commande d'une étude de faisabilité pour le projet d'aménagement de l'espace mairie et la mise en valeur de ses abords, signée le 03/09/2015 avec le cabinet Cussot, et de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre dans les meilleurs délais.

- Dans l'objectif de négocier ces contrats dans le cadre de la mutualisation, proposition de demander :

- Avenant de prolongation d'un an du marché de balayage avec NCI
- Avenant de prolongation d'un an du marché de maintenance de l'éclairage public avec CITEOS

Le Maire explique qu'il a la mission de réfléchir à la mutualisation pour la CDC des Rives de Sarthe. Prolonger nos contrats d'un an nous permettra d'attendre la fin des contrats des autres communes, pour lancer une consultation groupée.

#### **➤ Comptes rendus des commissions et de la CDC**

##### **Commission voirie**

La passerelle est posée, le ruisseau a repris son cours.

Prévoir une commission pour les investissements 2016.

##### **Commission animation**

Participation aux AG : Gym, cyclo et Amitié loisirs

Chorale d'Harmonia : beau concert à l'église dimanche 17, public nombreux

Conseil municipal enfants : chiffrage des idées des enfants ; prévoir une intervention pour leur expliquer le fonctionnement du budget.

Remise des prix illuminations le 5 février 19h

Fête du village le 25 juin 2016

Fête de la CDC à Neuville le 10 septembre

### **Commission finances**

Réunion privée du conseil le 1<sup>er</sup> mars : comptes et budget – vote au conseil du 15 mars

### **Commission sociale**

28 janvier : comité pilotage PEDT

Début des nouvelles activités TAP le vendredi 29 janvier

### **Commission urbanisme**

Réunion publique sur la révision du PLU le Lundi 22 février 2016 à 20H

### **Communauté de Communes**

Le 12 Janvier : première rencontre des 2 CDC (31 pers) qui a permis de définir le cadre de la mission du cabinet Christiany pour accompagner la fusion. Mise en place d'un comité de fusion.

**Dates des prochains conseils : 15 mars – 19 avril – 24 mai – 28 juin -10 septembre – 18 octobre – 22 novembre – 13 décembre**

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Max PASSELAIGUE	
Jean-Claude MOSER	
Patricia LALOS	
Philippe COUSIN	
Maryse REDUREAU	
Jacky GARNIER	
Christiane DUBRETON	
Yves RABANT	
Bernard TRONCHET	

<b>Nom</b>	<b>Signature</b>
Patrick LEMOINE	
Michèle BONRAISIN	
Nathalie GONÇALVES	
Claudine BEYER	
Valérie HUART	
Bruno HAMELIN	
Frédéric TOTAIN	Absent excusé
Virginie HAAS	Absente excusée
Caroline LEGENVRE	Absente excusée
Xavier VAGNER	Absent excusé